



Rupture conventionnelle et période d'essai

Par **nicolas44**, le **27/07/2015** à **07:57**

Bonjour,

Je suis dans un cas bien particulié que je vais essayé de détailler le plus possible.

Je suis rentré dans la sarl A appartenant à monsieur X, à Nantes en décembre 2014 en tant que vendeur. Monsieur X en 2015 à racheté la sarl B (raison social differente de la sarl A mais placé sous la même holding) à La Rochelle, il me nomme directeur du magasin et me fait signer un nouveau contrat (entre moi et la sarl B), sans rompre le précédant contrat qui me lie à la sarl A.

Monsieur X me spécifie lors d'un entretien en juillet 2015 qu'il va mettre fin à ma période d'essai car je ne correpond pas au poste de directeur. Il me propose de reprendre mon ancien contrat de travail ou (si je ne suis pas d'accord) une rupture conventionnelle.

Mon choix se porterait vers une rupture conventionnelle, mes questions sont :

-puisque que j'ai changé de contrat, de sarl et étant en période d'essais pôle emploi va t-il m'indemniser (le conseiller que j'ai eu au téléphone n'en savait rien du tout) ?

- Qu'advient-il des congés payé du contrat signé avec la sarl A qui ne m'ont pas étaient payé et qui visiblement sur mon bulletin de salaire de la sarl B ont disparu ?

Bien cordialement, Nicolas.

Par **P.M.**, le **27/07/2015** à **08:50**

Bonjour,

A priori, il ne s'agit pas d'une période d'essai mais probatoire puisque le premier contrat de travail subsiste...

Normalement, les congés payés acquis et non pris doivent vous être indemnisés...

Par **nicolas44**, le **27/07/2015** à **09:05**

Merci bcp pour ce renseignement. Sur mon contrat c'est écrit période d'essais. Je vais me rapprocher de la direction du travail.

Par **P.M.**, le **27/07/2015** à **09:24**

Il ne peut pas y avoir de nouvelle période d'essai en cas de changement de poste, il pourrait en être différemment à mon sens si le premier contrat de travail avait été rompu...

Par **nicolas44**, le **27/07/2015** à **09:29**

Ok merci bcp du temps que vous m'accordez.

Je ne comprend pas sa manœuvre. Il me sort de la sarl A sans rupture de contrat, il me place dans la B avec un nouveau contrat de travail alors que l'ancien est encore en court...bref je vais voir avec lui et la direction du travail.